



Confédération paysanne du Lot

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

A l'attention des candidat·es aux élections législatives dans le Lot

Fait à Assier, le 23 mai 2022,

Objet : Questionnaire de la Confédération paysanne pour les législatives

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des élections législatives ayant lieu les 12 et 19 juin prochains, nous vous transmettons un questionnaire composé de 10 questions sur l'agriculture, afin de clarifier les positions des candidat·es sur ces enjeux majeurs pour le territoire. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir vos retours d'ici au 1^{er} juin. Vos réponses (ou absence de réponses) seront par la suite communiquées dans notre réseau, et transmises à la presse.

Nous restons disponibles pour échanger sur l'un ou l'autre de ces sujets.
Avec nos sincères salutations syndicales,

Le Comité départemental de la Conf' du Lot

Réponse d'Huguette Tiegna, députée candidate sur la 2eme circonscription du Lot, Ensemble ! Majorité Présidentielle

Pour assurer notre souveraineté alimentaire, la question du revenu des agriculteurs est centrale, celles du renouvellement des générations (formation, soutien à l'installation) et celle de la capacité d'adaptation au changement climatique aussi. Les enjeux liés à l'accompagnement de nos agricultures (protection face aux aléas et transformation de l'appareil productif) pour accélérer les grandes mutations à l'œuvre, en particulier climatiques ou environnementales, technologiques et sociétales, sont donc essentielles. Nous avons l'ambition de protéger, en maîtrisant la sécurité sanitaire de nos aliments et en œuvrant pour le bien-être animal. Avec une ligne de conduite : en agriculture, comme dans toutes les grandes transitions d'autres secteurs d'activités, ne pas laisser sans solutions concrètes.

- 1) Dans l'idée d'une **souveraineté alimentaire saine et durable**, comme il était question dans les lois Egalim 1 et 2, quelles politiques adopteriez-vous pour favoriser un revenu digne et équitable ainsi qu'une protection du travail paysan, et avec quels moyens ?

Depuis 2017, des réformes importantes ont été menées sous l'impulsion d'Emmanuel Macron et des différents ministres de l'Agriculture, pour que les agriculteurs soient mieux rémunérés et puissent vivre de leur travail.

Nous avons ainsi œuvré pour protéger la compétitivité et **la rémunération des agriculteurs avec l'allègement des cotisations patronales, un fonds de portage du foncier, les lois « ÉGalim » qui encadrent les négociations commerciales entre les agriculteurs, les industriels et la grande distribution, la mise en place d'un affichage sur les produits alimentaires visant à informer les consommateurs de la rémunération agricole, la création d'un dispositif aidant les agriculteurs à constituer une épargne de précaution, la revalorisation des petites retraites agricoles ou encore l'ouverture de l'assurance chômage pour les non-salariés agricoles.**

Pour Egalim 2, nous avons voté la loi, il nous faut poursuivre l'application du texte, renforcer les contrôles et continuer à remettre sur la table des négociations les parties prenantes à chaque fois qu'il est nécessaire comme nous l'avons fait face à l'inflation.

En ce début de quinquennat, **le président de la République s'est engagé à poursuivre la baisse des impôts de production, et à supprimer la CVAE. L'amélioration des retraites et droits sociaux et familiaux des agricultrices et agriculteurs français sera également poursuivie.**

Au niveau international, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, nous avons obtenu **des clauses miroirs pour protéger les agriculteurs de la concurrence déloyale. Nous avons refusé la ratification de l'accord avec le Mercosur, compte tenu d'une absence de réciprocité des modes de production.** Nous avons conclu un accord ambitieux sur la Politique Agricole Commune 2023-2027 : **maintien du budget, droit à l'erreur pour les démarches administratives, stabilisation des aides du premier pilier, accompagnement des transitions agro-écologiques, augmentation des aides à l'installation, doublement des aides aux protéines, dispositifs spécifiques pour les zones intermédiaires.**

Enfin, **le plan de résilience pour l'agriculture est en train de se mettre en place en 2022, pour limiter les hausses de charges (aide alimentation animale, exonérations ciblées, aide energo-intensifs). Annoncé par le Premier ministre dès le début de la guerre en Ukraine, il permettra de faire face à ses conséquences économiques.**

C'est dans ce cadre que le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a ouvert, le 30 mai, un premier guichet pour soutenir les éleveurs face aux effets du conflit en Ukraine, doté de 308,5 millions d'euros, auquel s'ajoutera un dispositif spécifique

d'exonération de charges. Il vise à compenser une partie des surcoûts d'alimentation animale des éleveurs et pisciculteurs de la France hexagonale.

- 2) Nous faisons face à une **situation foncière difficile**, avec une pression particulièrement importante sur le foncier agricole : que proposez-vous afin d'éviter l'artificialisation des sols, l'accaparement du foncier et la spéculation sur les terres agricoles ?

Nous avons voté une loi foncière pour parer à la situation difficile de l'accès au foncier agricole. Il nous faut faciliter l'accès au foncier, grâce à des mécanismes de portages à l'installation et la protection des terres face aux achats étrangers. **La cession des exploitations pour les agriculteurs proches de la retraite sera également accompagnée, autant du côté du cédant que de l'acquéreur.**

- 3) La **Politique Agricole Commune (PAC)** favorise depuis longtemps l'agrandissement des exploitations agricoles à travers son système d'aide qui augmente avec le nombre d'hectares de la ferme. Chaque État a des marges de manœuvre pour son application : quelles améliorations proposez-vous pour éviter cet écueil, et quelle PAC idéale voudriez-vous voir advenir ?

D'ici cet été, le plan stratégique national de la PAC doit être validé. Il s'agit du socle du soutien à la souveraineté alimentaire et à la massification des transitions de l'agriculture française pour la période 2023-2027. Des objectifs de souveraineté alimentaire seront également intégrés dans la stratégie de la fourche et la fourchette issue du pacte vert d'ici 2023, la politique et les outils de réciprocité (clause miroir) seront accrus dans la politique commerciale européenne en matière agricole et agroalimentaire dès 2022.

Le plan stratégique national 2023-2027 (PSN), qui comporte la mise en œuvre en France des paiements directs aux agriculteurs, du développement rural... comporte plusieurs mesures spécifiques en directions des jeunes agriculteurs (JA) :

- Le **paiement jeune agriculteur (PJA)**, paiement direct découplé alloué les cinq premières années d'installation, est revalorisé : l'enveloppe de ce paiement passe de 70 M€/an à 116 M€/an ;
- La définition d'agriculteur actif prévoit un principe, pour les personnes ayant dépassé l'âge légal de la retraite, de non-cumul entre retraite et aides PAC : il s'agit d'assurer le renouvellement des générations en évitant que des terres ne demeurent accaparées par des personnes qui n'assurent plus l'exploitation agricole de ces terres, tout en assurant un départ digne pour tous.

- 3) Actuellement, il existe des aides encourageant les paysan·nes à convertir leur production en **agriculture biologique**, et à se maintenir dans ce système vertueux. Toutefois, les aides au maintien en AB sont limitées à 5 ans, alors même que les charges restent importantes par la suite. Quelles mesures proposez-vous pour accompagner davantage la conversion et le maintien en bio ?

Nous devons penser l'agriculture, dans sa capacité d'innovation, d'adaptation aux défis climatique, numérique, social, sociétal, comme un atout à part entière pour l'attractivité du monde rural, et au cœur du modèle de développement que nous voulons dessiner pour l'avenir. La conversion des terres en bio et le renforcement des aides au maintien en agriculture biologique font partie des solutions. **Au niveau du Lot, 27 560 hectares sont désormais cultivés en agriculture biologique, ou sont en cours de conversion. C'est 58% de plus qu'en 2017.**

Le plan de relance soutient à ce titre les projets alimentaires territoriaux (PAT), qui permettent de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux et bio dans les cantines. 8,4 millions d'euros sont alloués en faveur de projets collectifs agissant pour l'alimentation locale, durable et de qualité.

Leur développement sera encore accéléré et le gouvernement poursuivra également son engagement pour une alimentation de qualité, durable et locale dans la restauration collective publique et privée.

- 4) En juillet 2018, la Cour de justice de l'Union européenne classe les Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH) comme **Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)**, ce qui a été confirmé par le Conseil d'Etat en février 2020. Les OGM sont interdits de culture et de commercialisation en France, mais le gouvernement français n'a toujours pas régularisé sa situation. Que proposez-vous sur ce sujet, et plus généralement pour favoriser la reproduction et la diffusion de semences paysannes ?

Pour favoriser la reproduction et la diffusion des semences paysannes, nous avons introduit dans la loi la possibilité de cession de variétés de semences et de réutilisation des semences bio par nos paysans. **Les investissements d'avenir France_2030 et la recherche agricole sur sélection des variétés dans un contexte où l'agriculture fait face au changement climatique et aux enjeux de souveraineté alimentaire permettra de trouver des semences plus adaptées.**

- 5) Le recensement agricole de 2020 est alarmant : nous avons perdu 100 000 fermes en 10 ans, soit la disparition d'un cinquième de la profession. Dans le Lot, nous avons perdu 20% des fermes en 10 ans, et les fermes lotoises se sont agrandies de 10 hectares en moyenne. **Le renouvellement des générations en agriculture** est un vrai

défi : que proposez-vous pour favoriser l'installation et la transmission des fermes dans les années à venir ?

Le renouvellement des générations est un défi colossal : c'est bien de la pérennité de notre modèle agricole et de notre alimentation de qualité, locale, dont il est question. Nous sommes passés d'un million d'exploitants agricoles en 1988 à 450 000 en 2018 et un agriculteur sur deux arrivera à l'âge de la retraite dans les cinq à dix prochaines années. Il nous faut donc atteindre les 20 000 installations de nouveaux agriculteurs par an, au lieu des 14 000 actuelles.

Un changement est déjà perceptible **dans le nombre d'élèves inscrits dans les formations du métier du vivant, que ce soit en lycée agricole, en enseignement supérieur, en formation professionnelle**. Pour la première fois depuis bien longtemps, il a augmenté en 2021 avec plus de 200 000 inscrits, du CAP au doctorat, avec plus de 80% d'insertion professionnelle dans les filières de l'enseignement agricole. **Depuis la réforme de l'apprentissage réalisée par le Gouvernement en 2018, le nombre d'apprentis agricoles est également passé de 34 400 à 42 700, soit une hausse historique de 22 %.**

Pour aller plus loin, **une loi d'avenir et d'orientation pour l'agriculture française** sera présentée conformément aux engagements du président de la République, basée sur trois piliers :

- Le renforcement de l'enseignement agricole et de la formation, notamment la lutte contre les déserts vétérinaires ;
- La facilitation de l'accès au foncier, grâce à des mécanismes de portages à l'installation et la protection des terres contre les achats étrangers. La cession des exploitations pour les agriculteurs proches de la retraite sera également accompagnée, autant du côté du cédant que de l'acquéreur ;
- L'innovation, pour rentrer dans la 3^{ème} révolution agricole, celle du numérique, de la robotique, du biocontrôle et de la sélection des variétés.

- 6) **L'autonomie énergétique** est un sujet primordial, en agriculture comme dans les autres secteurs. Conscient·es de la nécessité d'aller vers des énergies renouvelables, nous constatons néanmoins certaines dérives. Dans le Lot, nous faisons face à plusieurs projets surdimensionnés. Des projets de méthanisation font débat, tant sur le détournement de cultures pour l'alimenter, qu'au niveau de l'impact environnemental de l'épandage de digestat sur un sol karstique. Un projet dans le Sud du département prévoit également l'installation de centrales photovoltaïques au sol sur des terres agricoles, avec l'alibi d'un projet agricole. Quelle est votre position sur ce sujet ?

L'autonomie énergétique est un enjeu crucial pour l'avenir, **les projets doivent respecter la loi et la protection de la biodiversité et des sols**. Le développement de l'énergie renouvelable par l'agriculture est aussi un chantier dont le potentiel est important. **Afin de planifier la souveraineté énergétique de notre agriculture, il faudra déployer des solutions**

innovantes visant à concilier le photovoltaïque et l'activité agricole. Cela dit l'implantation des énergies renouvelables questionne toujours.

Ayant moi-même demandé la mise en place d'un comité de suivi de la méthanisation en 2018 dans le Lot, je sais qu'il est important de mettre les gens autour d'une table quand il y'a des problèmes et qu'il faut les régler. A la suite, de la mission ministérielle du CGEDD sur l'exploitation du méthaniseur de Gramat, les bases du premier observatoire participatif et scientifique de la méthanisation en France sont posées. **Les financements de cet observatoire sont acquis grâce à France Relance et les travaux devraient reprendre très bientôt.**

- 7) La **gestion de l'eau** est une problématique qui va s'avérer de plus en plus préoccupante dans les années à venir. Que mettez-vous en œuvre pour diminuer la pression sur l'eau ? Plus globalement sur la question de la gestion des aléas climatiques, la Confédération paysanne proposait un fond mutuel et solidaire avec un système de solidarité de toute la profession. Que pensez-vous de cette proposition ?

Depuis 2017, de nouveaux outils ont été mis en place pour permettre à notre agriculture de s'adapter aux changements climatiques, dont les agriculteurs sont souvent les premières victimes : l'État a été à leurs côtés face à l'épisode de gel de 2021, comme face à la sécheresse aujourd'hui et le système d'assurance récolte a été profondément refondu pour être plus protecteur (le doublement de la solidarité nationale a été adopté dans le budget pour 2023).

C'est l'objet du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, lancé en mai dernier et qui a pour objectif de mieux gérer les risques climatiques, d'engager vigoureusement l'adaptation de notre agriculture et de mieux gérer l'accès à l'eau par l'agriculture : sur cette base, **dès 2022, nous allons finaliser, décliner et soutenir par l'investissement les plans d'adaptation au changement climatique des filières agricoles françaises, et dans la suite du Varenne de l'eau, lancer les plans territoriaux de gestion de l'eau.**

Les résultats du Varenne de l'eau ont permis de faire aboutir les dossiers lotois sur la mise en place et le renforcement des retenus d'eau. Les appels d'offre sont en cours, le Lot a bénéficié de 700000 euros pour la mise en place d'expérimentations.

- 8) Les citoyen·nes sont de plus en plus en demande d'une agriculture et d'une alimentation saine, relocalisée et respectueuse des humains autant que du vivant. La Confédération paysanne a été pionnière sur les **projets d'abattage soucieux du bien-être animal**, via des projets d'abattage à la ferme ou la promotion d'abattoirs de proximité. Que proposez-vous sur le sujet sur le territoire ?

Nous avons répondu à la préoccupation du bien-être animal par des mesures concrètes, ciblées, telle que la modernisation des abattoirs, sans idéologie. C'est dans ce contexte que l'abattoir de Saint-Céré a bénéficié des financements de France Relance. **Des mesures seront également prises pour renforcer la lutte contre les déserts vétérinaires.**

10) Alors que la plupart des départements ont vu leur niveau de risque abaissé concernant la **grippe aviaire**, le Lot reste parmi les départements où l'épidémie est encore active. Les épizooties se succèdent et se ressemblent, démontrant l'inefficacité de la gestion sanitaire mise en place. Quelles sont vos propositions pour changer ça ?

Le Lot reste malheureusement parmi les départements où l'épidémie est encore active. **Face à la grippe aviaire, le soutien de l'État est fondamental, tant pour l'application des règles de biocontrôle, des règles sanitaires (dépeuplement, désinfection, zonages de protection), que pour le soutien économique aux pertes engendrées.** En parallèle du dispositif de chômage partiel mis en place, les éleveurs concernés seront indemnisés sur les différentes étapes : l'amont de la filière, les œufs, la partie sélection-accoupage, l'aval et les services spécialisés. Nous voterons dans la loi de finance des mesures de soutiens complémentaires.

Pour l'avenir la vaccination s'avère nécessaire afin d'éviter la répétition de ces épisodes qui peuvent être aussi d'origine sauvage liée aux oiseaux migrateurs. Une étude vaccinale consistant à acquérir des données sur la capacité de deux vaccins candidats à protéger les palmipèdes et à limiter l'excrétion et la diffusion du virus est en cours. Elle est conduite sous le contrôle de vétérinaires, de l'École Nationale de Toulouse, de l'ANSES et des services de l'État. **La France et les États membres de l'Union européenne poursuivent en parallèle les discussions au niveau du Conseil européen, sur la vaccination généralisée, car vacciner à l'échelle nationale uniquement sera un frein à l'exportation.**